

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER**

**Séance publique du 20 NOVEMBRE 2023 à 18h00**

Date de convocation : 13 novembre 2023

<b>Délibération</b>
<b>N°C2023_209</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>68</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>68</b>
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : DURAND Viviane**

**PRESENTS :** ALAUX Sylvie ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; CALMON Julien ; CASTAGNE Nadège ; CESAR Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; HERNANDEZ Joël ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LACOMBE Gérard ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DEVIC Bernard ; FABRE Alain ; GUENFICI Alexandre ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PY Michel

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; FAURAN Jean-Paul ; GIARDINA Vincenzo ; HUYNH-VAN Nathalie ; PAVAN Gaëlle ; THIVENT Viviane ; VILLEGAS Jean-Antoine

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** DEVIC Bernard (jusqu'à la délibération C2023\_208) ; CHING Monique (jusqu'à la délibération C2023\_208) ; ABED Yamina (délibération C2023\_216) ; ALDEBERT Didier (délibération C2023\_216) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2023\_216) ; BELART Xavier (délibération C2023\_216) ; BOUISSET Cyrielle (délibération C2023\_216) ; FABRE Alain (délibération C2023\_216) ; LAPALU Christian (délibération C2023\_216) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023\_216) ; MARTINAGE Fabienne (délibération C2023\_216) ; PY Michel (délibération C2023\_216)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** AMBROSINO Jean-Marc ; BREHON Bruno ; CHARPENTIER Christine ; GOUIRY Catherine ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2023\_215 et à partir de la délibération C2023\_217) ; BOUISSET Cyrielle (jusqu'à la délibération C2023\_215 et à partir de la délibération C2023\_217) ; CHING Monique (à partir de la délibération C2023\_209) ; GUENFICI Alexandre (jusqu'à la délibération C2023\_214) ; MARTINAGE Fabienne (jusqu'à la délibération C2023\_215 et à partir de la délibération C2023\_217) ; PY Michel (à partir de la délibération C2023\_218)

**Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires**

**OBJET : FINANCES – Admission en non-valeur : Budget Annexe Assainissement**

Dans le cadre des opérations de suivi des recettes du Budget Annexe Assainissement, la Trésorerie de Narbonne-Agglomération a sollicité le GRAND NARBONNE afin de procéder à l'admission en non-valeur de créances dont le recouvrement s'avère impossible.

Il s'agit de créances éteintes pour un total de 23 522.17€ se répartissant ainsi :

- Surendettement et décision effacement de dette : 23 312.26€
- Clôtures pour insuffisance d'actifs : 209.91€

Il s'agit de créances irrécouvrables pour un total 115 481.18€ se répartissant ainsi :

- Créances irrécouvrables pour montants inférieurs au seuil des poursuites ou personnes disparues et poursuites sans effet et autres : 115 481.18€

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver les admissions en non-valeur des créances éteintes, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 23 522.17€ ;
- D'approuver les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, selon les états dressés par la Trésorerie de Narbonne Agglomération pour le montant de 115 481.18€ ;
- De préciser que le financement est prévu au chapitre 65 du Budget Annexe Assainissement ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en**  
**Sous-Préfecture**

**le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Bertrand MALQUIER,**



**Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*